

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

BNP PARIBAS FUNDS CLIMATE IMPACT est un compartiment « actions internationales » qui investit dans des entreprises internationales proposant des solutions aux diverses composantes du changement climatique. L'objectif du compartiment est de sélectionner des entreprises engagées dans la mise en œuvre de solutions visant à faire face au changement climatique, et qui visent à aider ou à accélérer la transition vers une économie plus durable. Les solutions au changement climatique incluent sans s'y limiter, (1) les solutions pour atténuer les effets du changement climatique notamment en matière d'énergie alternative, de gestion de l'énergie et d'efficacité énergétique, de solutions en matière de transport, d'aliments et d'agriculture durables, d'efficacité des ressources et de gestion des déchets. (2) Les solutions pour faire face aux conséquences directes du changement climatique notamment en matière de résilience des systèmes énergétiques, de résilience de l'approvisionnement en eau, de résilience de l'agriculture, de l'aquaculture et de la sylviculture et d'autres résiliences d'infrastructure. (3) Les solutions pour faire face aux autres défis liés au changement climatique, notamment en matière d'information et de communication (comme les solutions de continuité des activités, la gestion et la prévision météo) de services financiers et de soins de santé. Le compartiment est composé de 40 à 60 actions d'entreprises dont au moins 50% de leur chiffre d'affaires est réalisé dans l'un ou plusieurs des domaines précités. Les données de ce rapport extra-financier sont comparées à un univers thématique de référence d'environ 700 actions. L'indice de référence du compartiment est le MSCI AC World.

## QU'EST-CE QUE LE LABEL ISR (INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE) ?

Le compartiment bénéficie du label français ISR. Créé en 2016 par le Ministère de l'Économie et des Finances, le label a pour objectif de rendre plus visibles les produits d'investissement socialement responsables (ISR) pour les épargnants. Il cherche aussi à assurer que la gestion du fonds soit basée sur des méthodologies solides avec un haut niveau de transparence et de qualité de l'information.

Pour obtenir le label ISR, le fonds doit respecter certains critères portant notamment sur :

- Les objectifs (financiers et ESG) du fonds. Ceci comprend la vérification que ces objectifs sont clairement définis et décrits aux investisseurs et pris en compte dans la formulation de la politique d'investissement du fonds
- La méthodologie d'analyse ESG et de notation des émetteurs mise en œuvre par la société de gestion
- La prise en compte des critères ESG dans la construction et la vie du portefeuille
- La stratégie d'engagement ESG avec les entreprises dans lesquelles le fonds investit (vote et dialogue)
- Une transparence renforcée de la gestion du fonds
- La mise en évidence des contributions positives de la gestion ESG sur le développement d'une économie durable

Pour plus d'informations sur le label ISR, veuillez consulter le site: <https://www.lelabelisr.fr/quest-ce-que-isr/>

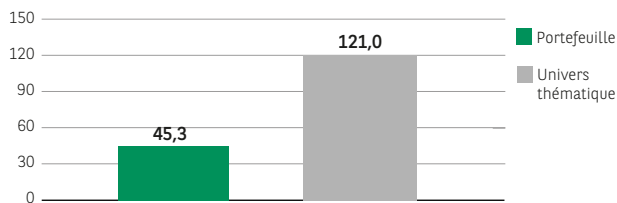


## LES INDICATEURS ESG AU COURS DU TEMPS



### ENVIRONNEMENT :

Empreinte carbone moyenne  
(tonnes de CO2 eq/ Valeur d'Actif)

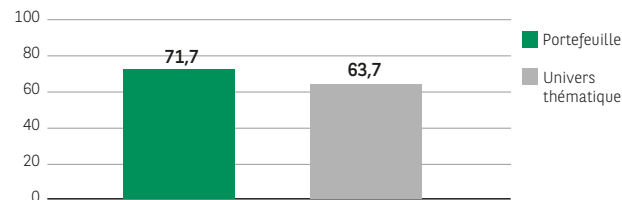


Cet indicateur évalue l'empreinte carbone exprimée (en tCO2 eq/million€ de Valeur d'Actif).  
Taux de couverture (Portefeuille/Univers thématique) 100 %/96,6 %  
Source : Impax Asset Management - Décembre 2022



### GOUVERNANCE :

Présence d'administrateurs indépendants au sein  
du conseil d'administration (en %)

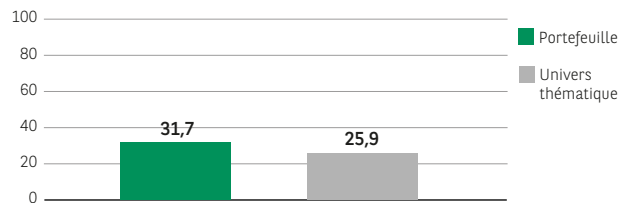


Cet indicateur évalue le pourcentage d'indépendance au sein des conseils d'administration parmi les émetteurs du portefeuille.  
Taux de couverture (Portefeuille/Univers thématique) 94,2 %/73,1 %  
Source : Impax Asset Management - Décembre 2022



### SOCIAL :

Présence des femmes au conseil d'administration  
(en %)

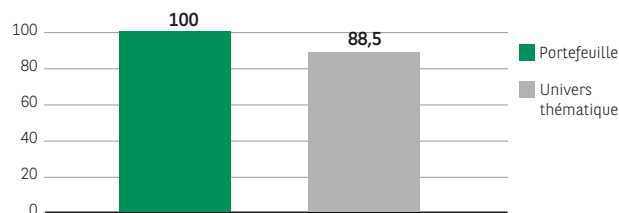


Cet indicateur évalue le pourcentage moyen de femmes au sein des conseils d'administration parmi les émetteurs du portefeuille.  
Taux de couverture (Portefeuille/Univers thématique) 100 %/81,5 %  
Source : Impax Asset Management - Décembre 2022



### DROITS DE L'HOMME :

Conformité au Pacte Mondial des Nations Unies



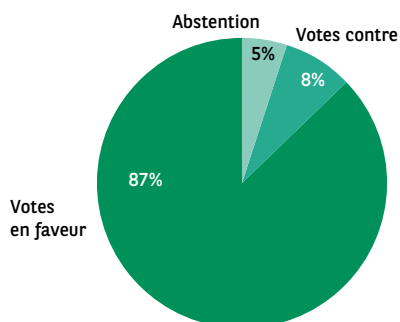
Cet indicateur évalue le pourcentage d'émetteurs au sein d'un portefeuille conformes au Pacte Mondial des Nations Unies.  
Taux de couverture (Portefeuille/Univers thématique) 100 %/88,6 %  
Source : Impax Asset Management - Décembre 2022

## ACTIVITÉ DE VOTE ET D'ENGAGEMENT

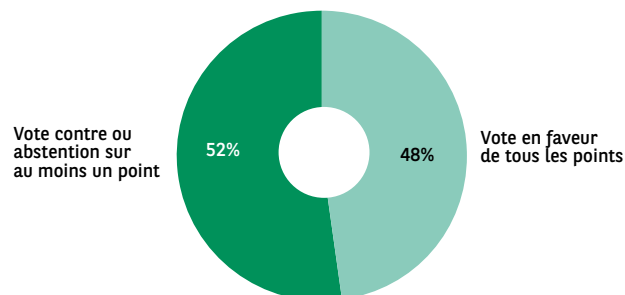


## ACTIVITÉ DE VOTE

En 2022, nous avons voté un total de 684 résolutions au sein du fonds



En 2022, nous avons voté à 58 assemblées générales au sein du fonds



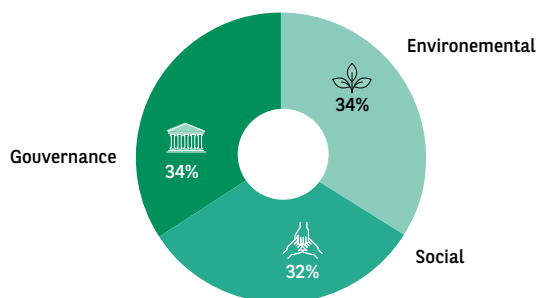
Le vote aux assemblées générales annuelles est un élément clé de l'engagement avec les entreprises : les actionnaires avec droit de vote votent sur des questions telles que les nominations du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants ou les opérations financières.

Des différences d'arrondis non significatives peuvent exister.



## ACTIVITÉ D'ENGAGEMENT

En 2022, nous avons eu un total de 30 engagements avec des entreprises au sein du fonds à date



Source : Impax Asset Management - Décembre 2022

Pour plus d'informations concernant nos politiques de vote et d'engagement, veuillez visiter notre page Web (<https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability>) ainsi que celle d'IMPAX (<https://impaxam.com/insights-and-news/blog/engagement-and-policy-advocacy-report-2022>).

## INVENTAIRE DE PORTEFEUILLE

Le tableau ci-dessous présente les noms, secteurs et pondérations des émetteurs du portefeuille.

Nom de l'émetteur	Secteur	Poids
		Portefeuille
BRAMBLES LTD	Industrials	2.91
DARLING INGREDIENTS INC	Consumer Staples	2.83
HUBBELL INC	Industrials	2.80
LITTELFUSE INC	Information Technology	2.64
PTC INC	Information Technology	2.51
TRIMBLE INC	Information Technology	2.50
GENERAC HOLDINGS INC	Industrials	2.32
SPIRAX-SARCO ENGINEERING PLC	Industrials	2.31
SEKISUI CHEMICAL CO LTD	Consumer Discretionary	2.30
DELTA ELECTRONICS INC	Information Technology	2.25
AMERICAN WATER WORKS CO INC	Utilities	2.19
PENTAIR PLC	Industrials	2.18
ADVANCED DRAINAGE SYSTEMS IN	Industrials	2.18
REPLIGEN CORP	Health Care	2.18
KONINKLIJKE DSM NV	Materials	2.14
APTIV PLC	Consumer Discretionary	2.12
MONOLITHIC POWER SYSTEMS INC	Information Technology	2.11
LEGRAND SA	Industrials	2.10
ORMAT TECHNOLOGIES INC	Utilities	2.10
VESTAS WIND SYSTEMS A/S	Industrials	2.10
CADENCE DESIGN SYS INC	Information Technology	2.07
HALMA PLC	Information Technology	2.03
EDP RENOVAVEIS SA	Utilities	1.92
CHR HANSEN HOLDING A/S	Materials	1.88
BORALEX INC -A	Utilities	1.87
HANNON ARMSTRONG SUSTAINABLE	Financials	1.86
NIBE INDUSTRIER AB-B SHS	Industrials	1.84
SIGNIFY NV	Industrials	1.82
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Utilities	1.80
AZBIL CORP	Information Technology	1.76
LENNOX INTERNATIONAL INC	Industrials	1.73
SALMAR ASA	Consumer Staples	1.72
DIASORIN SPA	Health Care	1.68
SHIMANO INC	Consumer Discretionary	1.67
CIA SANEAMENTO BASICO DE-ADR	Utilities	1.61
SOLAREEDGE TECHNOLOGIES INC	Information Technology	1.59
XINYI SOLAR HOLDINGS LTD	Information Technology	1.55
WATTS WATER TECHNOLOGIES-A	Industrials	1.53
RAYONIER INC	Real Estate	1.51
ASHTAD GROUP PLC	Industrials	1.47
ALTAIR ENGINEERING INC - A	Information Technology	1.45
ZURN ELKAY WATER SOLUTIONS C	Industrials	1.44
NOVOZYMES A/S-B SHARES	Materials	1.39
VALMONT INDUSTRIES	Industrials	1.33
BADGER METER INC	Information Technology	1.31
VERTIV HOLDINGS CO	Industrials	1.25
NEMETSCHEK SE	Information Technology	1.20
BEFESA SA	Industrials	1.18
TOMRA SYSTEMS ASA	Industrials	1.17
ORSTED A/S	Utilities	1.09
AZEK CO INC/THE	Industrials	0.98
VITASOY INTL HOLDINGS LTD	Consumer Staples	0.95
COWAY CO LTD	Consumer Discretionary	0.95

Source : BNPP AM, fin Décembre 2022


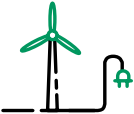


## RAPPORT DE CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE

En complément, nous avons le plaisir de partager avec vous le rapport annuel d'Impax sur la contribution environnementale de BNP Paribas Climate Impact. Chaque stratégie est conçue pour allouer intentionnellement le capital des clients aux entreprises qui, selon Impax, devraient prospérer à mesure que l'économie mondiale évolue vers un modèle plus durable, et pour diminuer ou éliminer l'exposition aux perdants potentiels de cette transition.

Ce rapport de contribution fournit la preuve post-investissement de cette intentionnalité. La contribution environnementale présentée ci-dessous porte sur les bénéfices obtenus grâce aux produits et services des sociétés dans lesquelles nous investissons. Investir dans ce type d'entreprises n'augmente pas ou ne renforce pas cette contribution environnementale, mais constitue une démonstration concrète que l'investissement est très fortement aligné sur les entreprises qui bénéficient ou permettent une transition vers une économie plus durable.

Dans la mesure où la taille du ou des compartiments peut varier d'une année sur l'autre, nous avons standardisé le bénéfice environnemental réalisé pour un investissement de 10 millions d'euros ainsi que pour le portefeuille total.

## CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE

	POUR 10 MILLIONS D'EUROS	POUR LE PORTEFEUILLE TOTAL	CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE
	<b>1 800 tCO<sub>2</sub></b>	<b>702 600 tCO<sub>2</sub></b>	Émissions de CO <sub>2</sub> nettes évitées
	<b>1 250 voitures</b>	<b>487 930 voitures</b>	Équivalent à un retrait de x de voitures de la circulation en 2021
	<b>760 MWh</b>	<b>288 490 MWh</b>	Quantité d'électricité d'origine renouvelable générée
	<b>210 foyers</b>	<b>80 140 foyers</b>	Équivalent à la consommation d'électricité de x foyers en 2021
	<b>400 Megalitres</b>	<b>157 800 Megalitres</b>	Quantité d'eau traitée, économisée ou fournie
	<b>2 570 foyers</b>	<b>1 013 100 foyers</b>	Équivalent à la consommation d'eau de x foyers en 2021
	<b>100 tonnes</b>	<b>37 940 tonnes</b>	Quantité de matériaux récupérés/déchets traités
	<b>110 foyers</b>	<b>40 290 foyers</b>	Équivalent à la génération de déchets de x foyers en 2021

Ces chiffres font référence au passé. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Source : Impax Asset Management. Données environnementales les plus récentes publiées pour les titres en portefeuille et actifs sous gestion basés sur le rapport annuel des entreprises au 31 décembre 2021. La méthodologie de contribution environnementale d'Impax est basée sur la valeur des capitaux propres.

## MÉTHODOLOGIE

Les indicateurs environnementaux pertinents pour l'ensemble des sociétés du portefeuille ont été définis lorsque les données étaient disponibles ou pouvaient être estimées. L'analyse a ainsi porté sur toutes les sociétés dans lesquelles les fonds étaient investis au 31 décembre 2021. Au moment de la préparation, Impax cherchait à obtenir les données environnementales disponibles les plus récentes et communément recueillies auprès des sociétés dans lesquelles il investit. Pour environ 86 % des entreprises, il s'agissait d'informations communiquées en 2021 et pour les autres, d'informations communiquées antérieurement.

Le pourcentage de détention dans chaque société sous-jacente (calculé sur la base de la proportion d'actions détenues) au 31 décembre 2021 a été appliqué afin de mesurer le bénéfice environnemental attribuable aux fonds.

Impax a commencé par identifier les indicateurs permettant de mesurer la contribution environnementale des entreprises, notamment :

- Émissions de gaz à effet de serre (GES) (tonnes équivalent CO<sub>2</sub>)
- Emissions de gaz à effet de serre (GES) évitées (tonnes équivalent CO<sub>2</sub>)
- Solde net des GES émis moins les GES évités (tonnes équivalent CO<sub>2</sub>)
- Électricité renouvelable générée (MWh)
- Eau traitée, économisée ou fournie (mégalitres)
- Matériaux valorisés/déchets traités (tonnes)
- Charbon remplacé dans les villes asiatiques (tonnes)

La pertinence de chaque indicateur a également été évaluée pour chaque société en fonction de son activité :

- Impax a créé une représentation graphique de données fournissant une indication qualitative de la contribution positive de chaque entreprise.
- Impax a collecté des données pertinentes à partir d'informations divulguées par la société, y compris des sources telles que les rapports annuels, le CDP et les rapports sur le développement durable. Lorsque les informations n'étaient pas disponibles, Impax a contacté les entreprises pour demander des informations supplémentaires, ce qui dans certains cas a donné lieu à des données pertinentes supplémentaires.
- Toutefois, certaines sociétés n'ont pas pu fournir/n'ont pas fourni d'informations concernant plusieurs indicateurs. Impax a alors établi des estimations sur la base des groupes de référence pertinents de sociétés qui divulguent de telles informations. Toutefois, Impax a fait preuve de prudence dans l'ensemble de ses estimations afin de s'assurer de ne pas surestimer la contribution positive, ou dans le cas des émissions de dioxyde de carbone, les émissions nettes évitées.

La contribution environnementale des investissements du compartiment dépendra ainsi toujours de la composition des positions sous-jacentes et sera donc susceptible de changer.

## CLASSIFICATIONS : SFDR | ARTICLE 9\* – AMF | Cat. 1\*\*

\* À la suite du nouveau règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) entré en vigueur le 10 mars 2021, BNP Paribas Climate Impact est classé sous l'Article 9. Compte tenu de cette nouvelle réglementation, les entités financières telles que BNP Paribas Asset Management qui commercialisent des produits dans l'UE sont tenues de classer les produits qu'elles gèrent ou conseillent en trois catégories : Article 9 : Produits ayant un objectif d'investissement durable / Article 8 : Produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales / Article 6 : Produits non durables.

\*\* Catégorie 1 : approche fondée sur un engagement significatif dans la gestion / Catégorie 2 : approche fondée non significativement engageante / Catégorie 3 : approche n'atteignant pas les standards des communications centrales ou réduites

## POLITIQUE DE CONDUITE RESPONSABLE DES ENTREPRISES DE BNPP AM

## EXCLUSIONS SECTORIELLES

BNP Paribas Asset Management a mis en place un ensemble de politiques qui visent à exclure certains secteurs ou activités, considérés comme étant en violation des normes et conventions internationales, ou comme causant des dommages trop importants à la société et/ou l'environnement. Ce sont généralement des secteurs dans lesquels il est peu probable que le dialogue et l'engagement soient constructifs.



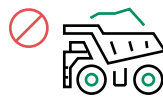
Tabac



Armes controversées



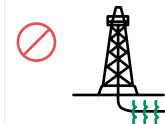
Génération d'électricité à partir de charbon



Extraction de charbon thermique



Amiante



Pétroles et gaz non conventionnels

Pour les activités controversées, BNP Paribas Asset Management met en place des exigences obligatoires au sein des secteurs qui doivent être respectées par les émetteurs afin que BNP Paribas Asset Management puisse investir sur ces titres. Nous le faisons car si les activités en question ne sont pas menées correctement, elles pourraient avoir de lourdes conséquences sociales et environnementales.



Agriculture



Génération d'électricité à partir d'énergie nucléaire



Huile de palme



Pâte à papier



Exploitations minières

## EXCLUSIONS NORMATIVES

BNP Paribas Asset Management attend des entreprises qu'elles respectent leurs obligations fondamentales dans les domaines des droits de l'Homme et du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption, où qu'elles opèrent, conformément aux:

- Principes du Pacte mondial des Nations Unies,
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Nous visons à engager le dialogue avec les entreprises en difficulté sur ces sujets, et à exclure les pires émetteurs.

Pour plus d'informations sur notre Politique de Conduite Responsable, veuillez visiter notre page Web:  
<https://www.bnpparibas-am.com/fr/sustainability/>

## GLOSSAIRE

**Activité d'engagement**

L'engagement est un dialogue actif avec des entreprises autour d'un objectif spécifique et ciblé. Un engagement significatif avec les émetteurs peut renforcer nos processus d'investissement et nous permettre de mieux gérer les risques à long terme pour nos clients en promouvant de solides pratiques ESG dans les entreprises dans lesquelles nous investissons pour eux. La Stratégie d'Engagement de BNP Paribas Asset Management explique notre approche de l'engagement.

**Activité de vote**

Le vote aux assemblées générales annuelles est un élément clé de l'engagement avec les entreprises: les actionnaires avec droit de vote votent sur des questions telles que les nominations du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants ou les opérations financières.

**Empreinte carbone**

Pour calculer l'empreinte carbone d'un fonds, les émissions de CO<sub>2</sub>e des sociétés sont additionnées et divisées par la valeur d'actif simplifiée puis multipliées par le poids des sociétés dans le portefeuille. Les émissions de carbone représentent la somme des émissions de gaz à effet de serre (GES) du scope 1 (émissions directes des installations de l'entreprise) et des émissions de GES du scope 2 (émissions indirectes liées à la consommation d'énergie de l'entreprise) de l'entreprise. La valeur d'actif simplifiée mesure la valeur totale de l'entreprise et est calculée d'après la somme des capitalisations boursières de l'entreprise et de la dette totale. L'empreinte est exprimée en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent par million d'euros investis.

**Pacte Mondial des Nations Unies**

Le Pacte Mondial de Nations Unies met en oeuvre 10 principes majeurs applicables aux entreprises dans les domaines du respect des droits de l'homme, des normes du travail, de la protection de l'environnement et de l'éthique des affaires. Cet indicateur évalue le pourcentage d'émetteurs au sein d'un portefeuille conformes au Pacte Mondial des Nations Unies.

**Présence des femmes aux conseils d'administration**

La bonne gouvernance d'entreprise se mesure à travers différents indicateurs, en particulier la présence de femmes dans les conseils d'administration. Une diversité au sein des conseils d'administration crée le cadre qui garantit que l'entreprise est gérée dans l'intérêt à long terme des actionnaires. Cet indicateur évalue le pourcentage moyen de femmes au sein des conseils d'administration parmi les émetteurs du portefeuille.

**Couverture**

Au sein d'un portefeuille ou d'un univers thématique, la couverture représente le pourcentage de titres bénéficiant d'un score ESG, d'une empreinte carbone ou de tout autre indicateur pertinent pour la production de ce rapport.

**Indépendance au conseil d'administration**

La bonne gouvernance d'entreprise se mesure à travers différents indicateurs, en particulier la présence d'administrateurs indépendants dans les conseils d'administration. Cet indicateur évalue le pourcentage moyen d'administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration parmi les émetteurs du portefeuille.

Les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement. Le(s) fonds décrit(s) présente(nt) un risque de perte en capital.

Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et DIC du/des fonds.

## RISQUES & DISCLAIMER

### Risques

Les investissements réalisés dans le fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'il génère peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement. Le fonds décrit présente un risque de perte en capital.

Pour une description et définition complète des risques, veuillez vous référer au dernier prospectus disponible et DIC du fonds.

### Risque lié à la prise en compte de critères ESG

L'absence de définitions et de labels communs ou harmonisés concernant les critères ESG et de durabilité au niveau européen peut entraîner des approches différentes de la part des sociétés de gestion lors de la définition des objectifs ESG. Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères ESG et de durabilité dans la mesure où la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des indicateurs qui peuvent partager le même nom mais ont des significations sous-jacentes différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères ESG et de durabilité, la société de gestion peut également utiliser des sources de données fournies par des prestataires de recherche ESG externes. Compte tenu de la nature évolutive de l'ESG, ces sources de données peuvent pour le moment être incomplètes, inexactes ou indisponibles. L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères ESG et de durabilité dans le processus d'investissement peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, la performance du FCP peut parfois être meilleure ou moins bonne que la performance d'OPC dont la stratégie est similaire.

### Disclaimer

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP96002, constituée sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, et son site web : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille.

Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Le présent document se réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus des instruments financiers ou sur le site web (rubrique « nos fonds »), dans laquelle une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question lorsque ceux-ci sont déjà disponibles.

Ces documents sont disponibles dans la langue du pays dans lequel l'organisme de placement collectif/instrument financier est autorisé à la commercialisation et /ou en anglais le cas échéant, sur le site suivant, rubrique « nos fonds » : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille à la date de publication du document et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'a pas l'obligation de les tenir à jour ni de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir une contribution environnementale significative sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.

Vous pouvez obtenir, en cliquant ici : [www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs](http://www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs) /un résumé des droits des investisseurs en français. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE peut décider de cesser la commercialisation des instruments financiers, dans les hypothèses visées par la réglementation applicable.

« L'investisseur durable d'un monde qui change » reflète l'objectif de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France d'inscrire le développement durable dans le cadre de ses activités, sans pour autant que tous les produits gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne relèvent de l'article 8, ayant une proportion minimale d'investissements durables, ou de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Vous trouverez plus d'information sous le lien [www.bnpparibas-am.com/en/sustainability](http://www.bnpparibas-am.com/en/sustainability)